

Recommandations

Recommandation 1 :

- Considérant que l'éducation est un droit reconnu par le *Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux*, qu'il implique pour les études supérieures «l'instauration progressive de la gratuité» (article 13) et que le Québec a contracté librement les obligations qui découlent de ce pacte par décret gouvernemental le 21 avril 1976 ;
- Considérant la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans imposée par décret gouvernemental sans consultation de l'ensemble des acteurs en éducation, notamment des associations étudiantes ;
- Considérant qu'en s'opposant à cette hausse des droits de scolarité, le mouvement étudiant n'a rien fait d'autre que défendre de manière ouverte, inspirante, créative, démocratique et en toute justice le droit à l'éducation ;
- Considérant l'attitude inqualifiable du gouvernement libéral depuis le début de la grève étudiante, une attitude faite de mépris, de cynisme et de mauvaise foi envers les étudiantes et les étudiants ainsi qu'envers la population en général ;
- Considérant que le gouvernement a encouragé de toutes les manières possibles les différents acteurs de l'éducation et la population en général à nier le droit à la grève étudiante ;
- Considérant que le silence et la fermeture du gouvernement sont directement responsables de l'enlèvement actuel du débat sur la hausse des droits de scolarité et de la multiplication des injonctions visant des établissements d'enseignement supérieur, lesquelles opposent de manière inquiétante la défense des droits individuels aux processus démocratiques ;
- Considérant que cette judiciarisation du conflit menace directement les droits collectifs des étudiants en niant la portée réelle de leur droit de grève ;
- Considérant que les étudiantes et les étudiants sont les premiers à subir les préjudices liés à cette conjoncture ;
- Considérant que l'aide financière aux études ne couvrira pas la période d'allongement de la session d'hiver, jetant ainsi plusieurs étudiants dans une situation financière extrêmement précaire ;
- Considérant que selon les observations des organismes régionaux œuvrant en alimentation, un nombre croissant d'étudiants du Cégep Sherbrooke ont recours aux banques alimentaires pour se nourrir ;
- Considérant notre solidarité syndicale avec les syndicats étudiants en général et particulièrement avec l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke ;
- Considérant que nous formons une communauté avec nos étudiants et que nous sommes particulièrement sensible à la situation des plus démunis d'entre eux ;

« Il est proposé

- a) que les membres du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN), sur une base volontaire, tiennent une journée de grève travaillée en solidarité avec le mouvement étudiant le premier mai prochain, jour de la fête internationale des travailleuses et des travailleurs.
- b) que les enseignants participant à la grève consacrent leur journée de salaire (ou tout autre montant) à soutenir les étudiants du Cégep de Sherbrooke en difficulté financière par le biais d'un don à la banque alimentaire de l'AECS ou au fonds dédié aux étudiants en difficulté financière de la Fondation du Cégep. »

Recommandation 2 :

« Il est proposé que le SPECS-CSN verse une somme équivalente à celle qu'auront versé ses membres dans le cadre de la journée de grève travaillée du 1^{er} mai 2012 et ce, jusqu'à concurrence de 3000 \$. Cette somme sera partagée à parts égales entre la banque alimentaire de l'AECS et le fonds dédié aux étudiants en difficulté financière de la Fondation du Cégep. »